

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
RÉUNION DU 12 JUILLET 2006
1062840033
6.1

Objet : **PROJET PARTICULIER ET MODIFICATION DU PLAN D'URBANISME**

Endroit: Rue de Bleury et boulevard De Maisonneuve Ouest
(terrain vacant au sud-ouest de l'intersection)

Présentation du dossier : Bruno Collin

Description du projet : La demande vise la réalisation d'un édifice résidentiel sur terrain vacant au sud du boulevard De Maisonneuve, en bordure des rues de Bleury et Mayor (lots 1 340 567 et 1 340 568). Cette requête, qui implique de déroger au Règlement d'urbanisme, peut être autorisée par le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (CA-24-011). Une modification du Plan d'urbanisme est également requise afin de déplacer la limite entre deux zones de hauteur.

Élément particulier : Le projet doit accueillir jusqu'à 287 logements, avec un étage dédié à une fonction commerciale et 308 places de stationnement souterrain. L'édifice comporte un basilaire ayant une hauteur de 5 à 7,5 mètres, principalement situé du côté de la rue Mayor, une aile d'une hauteur de 44 mètres (14 étages) en bordure de la rue de Bleury et, enfin, une tour d'une hauteur de 90 m (29 étages) en bordure du boulevard De Maisonneuve.

Par conséquent, la proposition ayant été
Dûment proposée et appuyée
Et résolue unanimement

DE RECOMMANDER DE DONNER SUITE FAVORABLE À CETTE DEMANDE AUX CONDITIONS SUIVANTES :

- 1) DANS LE CAS OÙ LE PROJET SERAIT RÉALISÉ EN PHASE, DE DÉPOSER LORS DE LA PREMIÈRE DEMANDE DE PERMIS UN PLAN D'AMÉNAGEMENT DU TERRAIN DÉDIÉ À LA DEUXIÈME PHASE, AINSI QU'UNE PROPOSITION ARCHITECTURALE POUR RÉDUIRE L'IMPACT DU MUR MITOYEN TEMPORAIRE;**
- 2) DE REVOIR LE TRAITEMENT ARCHITECTURAL DE LA FAÇADE EST DE LA TOUR AFIN D'ATTÉNUER LA PRÉSENCE DES BALCONS;**
- 3) DE REVOIR L'OCCUPATION DU REZ-DE-CHAUSSÉE EN BORDURE DE LA RUE MAYOR AFIN DE RÉDUIRE LA PRÉSENCE DES ÉQUIPEMENTS MÉCANIQUES.**

Catherine Sévigny

Claude Théorêt

Présidente

Secrétaire